



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations du
Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2026-D-031

Convoqué le 23 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au CDG 34 à Cazouls-lès-Béziers le 30 juin 2026 à 08h30.

Présents: Philippe VIDAL, Marie PAPAIX, Michel ARROUY, Marlène PUCHE, Vincent GAUDY, Sophie CAUDAL, Jean BLANQUEFORT, Florence GOVART SANCHEZ, Dorian HISPA, Myriam GAIRAUD, André ARROUCHE, Julie GARCIN SAUDO, Yves ROBIN, Béatrice FERNANDO, Stéphane MONTAGNÉ, Florence LACAS HERAIL, Jean-Marie SABATIER, Hélène GASTAND, Jean-Pascal SAMMUT, Thierry CAZALS, Alain CARALP, Dominique FOUILHE, Éric RIGUET, Yves MICHEL, Jacqueline GRANIER, Patricia TOULZE, Frédéric ROIG, Sylvie MILHAU, Jérôme LOPEZ, Aurélie PACE, Michel HERAIL.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Laetitia LAFARE.

Objet: Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO).

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT

Pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une CAO composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

La CAO est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou de son représentant, qui en assure la présidence, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que d'un nombre égal de suppléants.

Une seule liste de candidatures ayant été recensée, il n'y a pas lieu de procéder à une répartition à la plus forte moyenne, l'attribution des sièges s'opérant entièrement au stade du quotient.

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'élire les membres suivants pour composer la commission d'appel d'offres du CDG34 :

☉ Membres titulaires :

- **Frédéric ROIG**, Président de la CC Lodévois et Larzac ;
- **Sophie CAUDAL**, Conseillère municipale de la Grande Motte ;
- **Vincent GAUDY**, Maire de Florensac ;
- **Sylvie MILHAU**, Vice-Présidente de la CC Les Avant-Monts ;
- **Stéphane MONTAGNÉ**, Maire de Creissan.

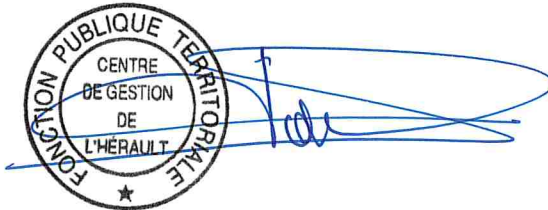
• **Membres suppléants :**

- **Myriam GAIRAUD**, Maire de Cabrières ;
- **Yves ROBIN**, Maire de Le Pujol-sur-Orb ;
- **Jean-Pascal SAMMUT**, Adjoint au Maire de Pignan ;
- **Aurélie PACE**, Vice-Présidente de la CA Béziers Méditerranée ;
- **Patricia TOULZE**, Conseillère communautaire de la CC Sud Hérault.

Fait à Montpellier,

Le 15/09/2026.

Le Président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 15/09/2026 et de sa publication le 15/09/2026.